

Les camionneurs menacent de renverser les juges

L'Association suisse des transports routiers (Astag) n'a pas digéré que le Tribunal fédéral ait autorisé la hausse de la taxe poids lourds. Dans son édition de mai, le journal de l'organisation, «Transport routier», traite les juges fédéraux de «marionnettes» et de «comédiens amateurs». Un ton jugé «inquiétant» par les conseillers aux Etats Luc Recordon et Didier Berberat, qui vont intervenir lundi à ce propos au parlement.

Petit rappel. Le Conseil fédéral avait annoncé pour 2008 une hausse de la taxe poids lourds, comme le prévoit l'accord sur les transports avec l'Union européenne. Dans un premier temps, l'Astag avait gagné son recours devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), qui admettait la violation du principe de couverture des coûts. Mais le Conseil fédéral l'a emporté en dernière instance devant le Tribunal fédéral (TF). D'où la colère des milieux routiers.

«**Si on peut comprendre** la colère de la branche concernée, il n'est pas admissible qu'une organisation faitière de l'économie comme l'Astag s'en prenne aussi grossièrement à l'intégrité des juges fédéraux», estime Didier Berberat (ps/NE). Le journal les accuse en effet de «distorsion des faits», les soupçonnant d'avoir obéi aux «ordres venus d'en haut». Il paraît adapté, écrit le journal, de parler de «comédiens amateurs» ou de «marionnettes».

Pour Luc Recordon (Vert/VD), l'Astag a «franchi la ligne blanche». Le journal n'explique pas seulement la décision du TF par l'incompétence des juges ou leur soumission au pouvoir. Mais aussi par la couleur politique des cinq juges qui ont signé l'arrêt – deux Verts, un socialiste et deux UDC – dont le journal publie noms et photos. «Vu le thème à traiter, un tel assemblage devait être récusé pour risque de partialité», dit l'Astag. «Fallait-il cinq UDC?», s'interroge le sénateur vaudois.

Une composition que n'aurait probablement pas reniée le président central de l'Astag, le Bernois Adrian Amstutz, qui appartient à l'aile dure de l'UDC et vient d'être élu au Conseil des Etats. Un parti qui, lui, tient fermement «ses» juges au TF. Un juge élu sous les couleurs de l'UDC s'en plaint d'ailleurs auprès de ses collègues: «Vous avez de la chance d'être affiliés à d'autres partis: le nôtre nous convoque régulièrement pour nous sermonner et nous expliquer comment juger.»

Dans ces conditions, notent les deux sénateurs, il paraît «un peu contradictoire d'accuser de partialité les juges d'autres partis tout en mettant une pareille pression sur les siens». I

FRANCOIS NUSSBAUM

Au-delà de la déclaration d'un juge fédéral UDC, il faut se souvenir des déclarations du **Conseiller National PLR Philippe NANTERMOD** lors d'une propagande politique sur un marché de Monthey en 2015, pour comprendre que tous les Partis dirigent leurs Magistrats... NANTERMOD s'était exprimé publiquement en ces termes à l'encontre d'un ancien membre d'Appel au Peuple: «Si vous continuez à nous dénoncer, on vous a déjà fait mettre en prison, on peut recommencer...»!!!

Dès lors et compte tenu du mandat que les magistrats nommés par le Pouvoir politique exécutent, ils ne disposent pas de l'indépendance nécessaire, conformément à la CEDH. Ils n'ont plus la compétence pour juger et il en sera ainsi tant et aussi longtemps que les 7 requêtes déposées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015, n'auront pas été mises en pratique.
www.worldcorruption.info/index_htm_files/fm_55_23-05-2015.pdf